

SUPPLEMENT VELO

Pour le transport d'un vélo

Réduction : aucune, 1 prix forfaitaire par trajet simple

trajet simple

trajet aller-retour

OÙ L'UTILISER ?

Pour un trajet* entre 2 gares* ou points d'arrêt* belges. Il est interdit de monter ou de descendre un vélo* dans les gares de Bruxelles-Central, Bruxelles-Chapelle et Bruxelles-Congrès.

POUR QUI ?

Un voyageur qui souhaite embarquer son vélo* à bord du train.

OÙ L'ACHETER ?

- Aux automates, aux guichets, via le site [sncb.be](https://www.sncb.be) (nominatif), sur l'app SNCB (nominatif) et dans le train (au Tarif à bord*) ou par les vendeurs agréés.
- Vous pouvez acheter votre SUPPLEMENT VELO maximum 31 jours à l'avance (sauf si émis dans le train).
- Si vous achetez votre SUPPLEMENT VELO à bord du train, celui-ci est valable dès sa réception.
- L'app SNCB vous permet d'acheter des tickets via votre compte My SNCB pour les personnes vous accompagnant. Chaque Supplément vélo est nominatif.

SUR QUEL SUPPORT ?

- Papier, PDF, code QR sur smartphone/tablette et Carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

- Votre SUPPLEMENT VELO est valable pour le trajet* simple ou aller-retour et à la date mentionnés sur celui-ci.
- Le SUPPLEMENT VELO est valable au départ ou destination de la gare* ou point d'arrêt* mentionné sur celui-ci, si cette gare ou point d'arrêt fait partie d'une zone*, le billet est uniquement valable au départ ou destination de cette gare* ou point d'arrêt* et ne vaut donc pas comme libre-parcours à l'intérieur de la zone*.
- La validité du SUPPLEMENT VELO doit tomber endéans la validité de votre (vos) titre(s) de transport personnel(s). Si vous disposez d'un ticket qui vous permet d'effectuer le voyage retour un autre jour que le voyage aller, la validité du SUPPLEMENT VELO sera prolongée afin de coïncider avec la validité de votre ticket (p.ex. WEEKEND TICKET).
- Si vous avez acheté des tickets via votre compte My SNCB pour d'autres voyageurs, vous serez présent lors du voyage. Chaque voyageur sera en mesure de prouver son droit à une réduction personnelle éventuelle.
- Vous pouvez emmener votre vélo s'il ne gêne pas les autres voyageurs, le personnel des trains, l'exécution du trafic ferroviaire et ne cause aucun dommage (par ex. aux autres voyageurs, à d'autres bagages à main ou au matériel ferroviaire).



- L'acheminement du vélo* jusqu'au train vous incombe totalement. Avec l'accord préalable du personnel d'accompagnement du train, vous êtes en outre responsable du chargement, du transbordement et du déchargement de votre vélo*. Vous demeurez responsable de votre vélo* jusqu'au moment où vous quittez la gare*.
- Le transport d'une remorque (avec ou sans vélo*) est payante. Pour le transport du vélo* et de la remorque ensemble, l'achat d'un seul SUPPLEMENT VELO suffit.
- Vous prenez en charge les accessoires attachés au vélo* comme bagages accompagnés gratuits. La SNCB décline toute responsabilité quant aux objets manquants.
- Vous laissez toujours la batterie fixée à l'endroit prévu à cet effet sur votre vélo (pliable) électrique, celle-ci doit être étanche et mise hors tension. La batterie (ou batterie de réserve) ne peut donc pas être transportée séparément.
- Si vous (âgé de plus de 12 ans) accompagnez un enfant de moins de 12 ans voyageant gratuitement en 1^{ère} ou 2^{ème} classe, il/elle peut embarquer son vélo muni d'un SUPPLEMENT VELO.
- Un enfant de moins de 12 ans qui voyage gratuitement en 2^{ème} classe muni d'une CARTE DE REDUCTION FAMILLES NOMBREUSES, peut transporter son vélo avec un SUPPLEMENT VELO.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique 'Dois-je payer un supplément' ci-dessous) ou Roosendaal, votre SUPPLEMENT VELO n'est pas pourvu d'un code-barres permettant l'ouverture des portiques d'accès. C'est votre titre de transport personnel qui ouvre les portiques après présentation au lecteur. A l'aéroport, pour votre confort, dirigez-vous directement vers les portiques spécifiques pour personnes à mobilité réduite où vous scannerez votre titre de transport personnel afin d'ouvrir ces portiques.
- Vous n'êtes pas autorisé à emmener votre vélo si vous voyagez muni d'un GROUP TICKET.
- Il est interdit de rouler dans l'enceinte de la gare*. Le non-respect peut entraîner des poursuites civiles ou judiciaires.

A QUEL PRIX ?

- Vous payez un prix forfaitaire par trajet* simple pour le transport de votre vélo*, quelle que soit la distance. Le prix du SUPPLEMENT VELO aller-retour est le double du prix forfaitaire pour le trajet simple.
- Si vous achetez votre SUPPLEMENT VELO à bord du train, le prix sera majoré du supplément « Tarif à bord* ».

GRATUIT POUR:

Le vélo pliant si celui-ci :

- est replié avant embarquement et pendant le transport ;
 - est rangé aux endroits prévus à cet effet (en-dessous de la place que vous occupez, entre les sièges ou espaces similaires, sans que la taille du vélo pliant dépasse cet espace bagage prévu).
- En tant que voyageur accompagnant, vous êtes entièrement responsable du transport et de la surveillance de votre vélo pliant lors du voyage. La SNCB décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
 - La SNCB peut limiter le nombre de vélos pliés à transporter.
 - Votre vélo pliant est considéré comme un bagage accompagné gratuit (voir fiche Bagage Accompagné Gratuit).

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Pour le remboursement du SUPPLEMENT VELO complètement inutilisé, vous pouvez vous adresser au Service clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet. Le remboursement est possible :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité (pour les tickets achetés à l'avance) ;
 - dans les 30 minutes après l'achat (pour les tickets achetés le jour même).

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 01.03.2022



- si le SUPPLEMENT VELO n'a pas été utilisé par manque d'emplacement libre pour le vélo à bord du train : sur restitution de celui-ci dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, au Service Clientèle.
- Votre SUPPLEMENT VELO n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis via le site internet sncb.be, sur l'app SNCB, sur restitution d'un bon de compensation, bon d'échange ou chèque vert ;
 - en cas de perte ou de vol.
- Votre SUPPLEMENT VELO ne donne pas droit à une compensation en cas du retard de train.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

Pas d'application.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas perçu pour le SUPPLEMENT VELO.

QUE PERMET MON BILLET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Oui. Vous pouvez interrompre votre voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui. Le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau SUPPLEMENT VELO, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à bord* ».
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**
Oui. Vous pouvez utiliser un autre SUPPLEMENT VELO avant ou après le titre de transport pour votre vélo déjà en votre possession. .

